

# Un nouveau cadre pour la biodiversité

Réunion associations/DREAL  
6 juillet 2017



# La loi MAPTAM du 27 janvier 2014

La Région est chef de file dans le domaine de la protection de la biodiversité. Elle doit « organiser les modalités de l'action commune des collectivités et de leurs établissements publics » notamment au moyen des conférences territoriales de l'action publique.

# La loi NOTRe du 7 août 2015

La Région a la responsabilité d'élaborer un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). En matière de biodiversité, ce nouveau schéma intègre une partie des éléments du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

# La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages

- Invite toutes les Régions à élaborer une stratégie régionale de la biodiversité en lien avec le comité régional de la biodiversité (CRB), l'instance compétente sur cette question.
- Réforme et modernise la gouvernance de la biodiversité.

# Un « souffle » nouveau pour la gouvernance de la biodiversité !

- Conforter l'implication des parties prenantes
- Simplifier en regroupant des instances existantes
- Clarifier les rôles respectifs des instances sociétales et des instances à compétences scientifiques et techniques
- Chercher la cohérence entre le niveau national et les échelons territoriaux
- Disposer d'un regard transversal sur toutes les politiques publiques en lien avec la biodiversité
- Formuler des avis pour l'aide à la décision

# Un nouvel « écosystème »

National

**Comité national de la biodiversité**

Instance d'information, d'échanges et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité

**Comité national de la protection de la nature**

Instance qui apporte, par ses avis, une expertise scientifique et technique

Régional

**Comité régional de la biodiversité**

**Région chef de file biodiversité**

Instance d'information, d'échanges et de consultation sur tous les sujets ayant traités à la biodiversité dans les territoires

**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel**

Instance qui rend des avis scientifiques sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel en région (en place)

Opérateurs

AFB

MNHN, ONF, IFREMER

ONCFS

Délégations régionales de l'AFB

Délégations régionales de l'ONCFS

**... et des Agences de l'eau qui peuvent intervenir sur la biodiversité**

# Rôle du comité régional de la biodiversité (décret n°2017-370 du 21 mars 2017)

Le CRB constitue un lieu privilégié d'information, d'échanges et de concertation. Il a vocation à être consulté sur tous les sujets concernant la biodiversité régionale. À ce titre, il est associé :

- à l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité (SRB) ;
- à l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Il donnera également un avis sur :

- les orientations stratégiques de la délégation territoriale de l'Agence française pour la biodiversité.

# État d'avancement en Pays de la Loire

- Réunion de préfiguration du comité régional de la biodiversité (CRB) le 26 juin dernier à l'Hôtel de région copiloté Conseil régional-État.
- Travail à finaliser sur l'arrêté conjoint de composition du CRB (sur la base de la composition de l'ancien CRTVB) :
  - respect des pourcentages des différents collèges ;
  - difficultés avec le collège associations (agrément notamment) ;
  - respect de la parité.

# Retour sur la réunion de préfiguration du CRB (1/4)

- Une nouvelle gouvernance régionale
  - le comité régional de la biodiversité
  - un comité de pilotage stratégique (co-animé État/Région et composé de AFB, Agence de l'eau, Départements, président du CSRPN). Il accompagne la démarche régionale, valide les méthodes de concertation et les productions, décide des actions concrètes à mettre en œuvre et des thèmes à étudier
  - une unité opérationnelle régionale (services de la Région et de l'État). Elle prépare les travaux de la gouvernance, anime les groupes de travail et la stratégie adoptée, renseigne les indicateurs de suivi

# Retour sur la réunion de préfiguration du CRB (2/4)

- L'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité
  - un état des lieux synthétique
  - un volet coordination des acteurs (« qui fait quoi », « qui finance quoi » (un comité de coordination des financeurs), définition d'une stratégie foncière régionale partagée)
  - un volet plan d'actions prioritaires

# Retour sur la réunion de préfiguration du CRB (3/4)

- L'élaboration d'une stratégie régionale de la biodiversité
  - mise en œuvre d'une consultation en ligne
  - organisation de groupes de travail régionaux sur des thématiques ciblées (connaissances, préservation et gestion, foncier, partenariat public/privé, tourisme et loisirs durables) pour faire émerger l'ambition ainsi que les orientations stratégiques et opérationnelles de la future SRB
  - organiser des ateliers départementaux SRB dont l'objectif principal sera de conforter avec les acteurs locaux une programmation pluriannuelle partagée et portée par la future SRB

# Retour sur la réunion de préfiguration du CRB (4/4)

Quand	Qui	Comment	Quoi
24 Avril 2017 26 juin 2017	<b>Copil CRB</b>		<b>Mise en place de la gouvernance et lancement SRB</b>
Avril/Août		<b>Bibliographie et entretiens</b>	<b>Diagnostic/état des lieux</b>
Septembre	<b>CSRPN, Copil et CRB</b>		<b>Validation du diagnostic</b>
Octobre/Novembre	<b>Tous les acteurs régionaux</b>	<b>Consultation en ligne + groupes de travail thématiques</b>	<b>Ambitions, objectifs opérationnels et pistes d'actions</b>
Janvier 2018	<b>Copil et CRB</b>		<b>Validation des objectifs et premières pistes d'actions</b>
Février/Mars		<b>Ateliers départementaux, CSRPN</b>	<b>Programme d'actions prioritaires</b>
Mai	<b>Copil et CRB</b>		<b>Validation des actions prioritaires</b>
Juin/juillet 2018	<b>Instances délibératives des membres du copil</b>	<b>Adhésion des principaux acteurs ou membres du copil</b>	<b>Adoption de la SRB</b>